



CONCOURS de MASQUES - RÈGLEMENT

- 1 Le concours est ouvert **aux élèves des collèges et IME du département de la Manche.**
- 2 THÈME : Carnaval.
- 3 NOMBRE D'ŒUVRES COLLECTÉES : Chaque classe pourra présenter un nombre de masques fixé par les organisateurs au mois de décembre 2022 en fonction du nombre de classes inscrites.
- 4 MASQUES SÉLECTIONNÉS : Les masques pourront être soit des œuvres individuelles,
des œuvres de groupes,
des œuvres de classes.
Charge aux classes de sélectionner les masques qui nous seront adressés.
- 5 CONTRAINTES : **matériaux libres, masques pouvant être portés, rendant méconnaissable le porteur, masques préfabriqués non autorisés.** Les masques ne répondant pas à ces critères seront exposés, mais non primables. Le Comité d'Organisation du Carnaval, organisateur de l'événement, sera seul habilité à vérifier la conformité à ces critères.
- 6 Les noms des auteurs, de leur classe et de leur établissement devront figurer au dos de l'œuvre. Un crochet devra être fixé au masque afin de permettre son accrochage pour l'exposition.
- 7 ECHEANCE : La **date limite de dépôt des masques** auprès du Comité d'Organisation du Carnaval de Granville est fixée au **mercredi 25 janvier 2023**, date de clôture du concours.
- 8 JURY : Le jury est composé des représentants du Conseil Départemental de la Manche, de la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* » et des Industriels Forains.
- 9 RÉSULTATS : Ils seront proclamés à la **Maison du Carnaval le lundi 20 février 2023.**
- 10 PRIX : Des lots seront attribués aux masques qui seront classés dans les dix premiers. Ces lots seront proposés par la Communauté de communes « *Granville Terre et Mer* », les Industriels Forains et nos partenaires. Un trophée, remis en jeu chaque année, reste pour un an dans l'établissement vainqueur.
- 11 EXPOSITION : Tous les masques collectés seront **exposés du 25 janvier au 10 mars 2023 à l'École de Musique Intercommunale *Granville Terre et Mer*.**

A VOS PINCEAUX ET BON COURAGE !

NB : à l'adresse des professeurs d'arts plastiques des classes engagées ou aux candidatures individuelles : les masques doivent être déposés, puis récupérés après l'exposition, par vos propres soins à Granville.